

L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert à Liège

Notes pour une édition

En 1968, H. Wellmer publiait un important article consacré à l'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert (1). Depuis lors, l'occasion nous a été donnée d'approfondir le sujet (2) et nous publierons, dans les tout prochains mois, une édition critique (3) de cette source nécrologique de toute première importance (4). Ce sont là deux des témoignages les plus récents de l'intérêt porté depuis toujours (5) à ce document. Notre travail constitue, en effet, un aboutissement. Il est la concrétisation tardive d'un vaste programme de publication des obituaires belges et, en particulier, de l'obituaire de la cathédrale de Liège, programme arrêté en 1901 par la Commission royale d'Histoire, mais qui resta, malheureusement, à l'état de vœu pieux. Dans l'article précité, H. Wellmer exposait succinctement les circonstances de ce projet avorté de publication, au début du siècle (6). Il convient, nous semble-t-il, de revenir sur le propos dans la mesure où il nous est possible d'apporter quelques précisions intéressantes (7). Reprenons, chronologiquement, le fil des événements.

(1) H. WELLMER, Le Nécrologe de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, *Le Moyen Age*, t. 74, 1968, p. 421-438 et, en particulier, pour le sujet qui nous occupe ici, p. 421-425.

(2) Nous y avons consacré, en effet, notre mémoire de licence en Histoire (Université de Liège, 1988-1989), sous la direction des professeurs A. Joris et J.L. Kupper.

(3) A paraître dans le cadre des publications in-8° de la Commission royale d'Histoire de Belgique (C.R.H.).

(4) Pour une description des apports multiples de l'obituaire à tous les domaines de l'histoire, nous renvoyons à l'introduction de l'édition citée à la note 3.

(5) On trouve déjà des mentions de l'obituaire dans J. CHAPEAVILLE, *Qui Gesta pontificum Tungronium, Traiectensium et Leodiensium scripserint auctores praecipui*, t. 1, Liège, 1612, p. 174 n. 2, 187 n. 3, 222 n. 3, 240 n. 2, 256 n. 2, 310 n. 2; t. 2, Liège, 1613, p. 56 n. 7, 68 n. 5, 99 n. 4, 251 n. 2.

(6) WELLMER, *op.cit.*, p. 421-425.

(7) Celles-ci nous ont été données par diverses correspondances découvertes à la Commission royale d'Histoire [Cfr S. ORLOFF, M. RUCQUOY, D. FIGA, C. NOE,

*
* *

En 1899, dom Ursmer Berlière (8), membre de la Commission royale d'Histoire, publie un inventaire des documents nécrologiques belges, dans lequel il mentionne l'obituaire du chapitre de Saint-Lambert, manuscrit in-4° du XIIIe s. (9).

En 1901, il ajoute un supplément à cet inventaire et surtout un rapport exposant les règles à suivre pour l'édition des sources nécrologiques : nature des textes à accepter à la publication; critères de groupement des documents (par diocèses); principes de critique, d'édition et d'annotation des textes (10). La même année, la Commission décrète la publication d'une collection des obituaires belges dirigée par dom Berlière. Celui-ci se chargera également du volume relatif au diocèse de Tournai (11). Le 19 décembre 1901, au cours d'une réunion de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, Alfred Hansay (12), conservateur aux Archives de l'Etat à Liège, décrit brièvement les documents qu'il compte publier sous peu et, parmi ceux-ci, l'obituaire de Saint-Lambert (13), pour l'édition duquel il s'associera avec Edgar de Marneffe (14).

(7 suite) G. VANDENBOSCH, *Inventaire des Archives de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1769-1984*, sous la direction de J.L. DE PAEPE, Bruxelles, 1986, p. 1020, n° 16.334 (dossier obituaires) et à l'abbaye de Maredsous (fonds d'archives Berlière). Nous tenons à présenter nos plus vifs remerciements à dom D. Misonne et à M. J.L. de Paepe, pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

(8) Dom U. Berlière (1861-1932), reçut sa formation historique de G. Kurth et de dom Wolf. Il s'imposa par la publication du *Monasticon* et par le lancement du *Bulletin d'histoire bénédictine*. Il dirigea l'Institut historique belge de Rome de 1902 à 1906 et de 1922 à 1930. Cfr Ph. SCHMITZ, art. U. Berlière, *Biographie nationale de Belgique*, t. 30 (*Suppléments*, t. 2), Bruxelles, 1959, col. 151-157.

(9) U. BERLIÈRE, *Inventaire des obituaires belges (collégiales et maisons religieuses)*, Bruxelles, 1899, p. 39-40.

(10) B.C.R.H., t. 70, 1901, p. XXVI-XXXIX.

(11) B.C.R.H., t. 70, 1901, p. XLIV; t. 71, 1902, p. IV-V.

(12) A. Hansay (1871-1951), élève de Pirenne, à Gand, entra aux Archives de l'Etat à Liège en 1896. Il devint conservateur-adjoint en 1899 et quitta le dépôt de Liège pour celui de Hasselt en 1903. Il y fit toute sa carrière d'archiviste. Cfr J.J. LYNA, *In Memoriam Conservator Dr Alfred Hansay, Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, t. 22, n° 1, 1951, p. 115-123.

(13) C.R. de la séance du 19 décembre 1901 de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, allocution d'A. Hansay, *Leodium*, t. 1, 1902, p. 1-2.

(14) E. de Marneffe (1852-1929), membre correspondant de l'Institut archéologique liégeois dès 1879; membre de la Société des bibliophiles liégeois; conservateur aux Archives Générales du Royaume; auteur notamment du Tableau

Lors de la séance de la Commission royale d'Histoire du 4 mai 1903, St. Bormans, G. Kurth et L. Vanderkindere font rapport sur un manuscrit qui leur a été soumis par MM. de Marneffe et Hansay. Il s'agit du texte de l'obituaire de Saint-Lambert, *prêt à être livré à l'impression*. Au cours de la même séance, dom Berlière annonce qu'il lui est impossible de s'occuper de l'édition des obituaires de Tournai. Il juge d'ailleurs préférable de commencer par la publication des documents nécrologiques du diocèse de Liège. Toutefois, l'obituaire de la cathédrale de Liège, pour la publication duquel la Commission avait trouvé en de Marneffe et Hansay des collaborateurs compétents, ne pouvait constituer, à lui seul, la matière de tout un ouvrage. Dès lors, dom Berlière se propose d'établir, pour la séance suivante, la liste des documents nécrologiques à publier en même temps que l'obituaire de Saint-Lambert (15). La Commission se range à son avis et entérine cette décision lors de la séance du 6 juillet 1903 (16).

Dans une lettre datée du 26 décembre 1904, dom Berlière déclare au secrétaire de la Commission, Godefroid Kurth, que sa mission à Rome, à savoir la présidence de l'Institut historique belge, ne lui permet plus de se consacrer à la rédaction du premier volume de la collection. Il met à nouveau l'accent sur l'intérêt qu'il y aurait à publier en premier lieu les obituaires des collégiales et maisons religieuses du diocèse de Liège, dont il dresse la liste, et, en particulier, celui de Saint-Lambert puisque «Hansay et de Marneffe sont prêts». Dom Berlière insiste sur le fait que le travail d'édition doit être confié aux personnes chargées de préparer les inventaires des actes des collégiales ou, à tout le moins, à ceux qui sont le mieux à même d'annoter correctement les textes (17). C'est ainsi que, comme l'atteste le brouillon de cette lettre du 26 décembre 1904 (18), dom Berlière comptait confier l'édition des obituaires de Saint-Croix à Edouard Poncelet, qui publera effectivement un inventaire des chartes de cette collégiale (19). Dans la lettre du 26 décembre 1904, dom Berlière ajoute que l'édition des documents locaux peut être laissée aux érudits locaux. Il propose enfin de s'acquitter lui-même de la révision des épreuves afin de vérifier l'application des règles d'édition

(8 suite) chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 25, 1895, p. 433-485; t. 26, 1896, p. 318-425; t. 31, 1905, p. 109-166. Cfr H. NELIS, *In Memoriam Edgar de Marneffe (1852-1929)*, *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, t. 7, 1930, p. 47-53.

(15) B.C.R.H., t. 72, 1903, p. XXIV.

(16) B.C.R.H., t. 72, 1903, p. LVII.

(17) Lettre de dom Berlière à G. Kurth, 26 décembre 1904 (C.R.H., cfr n. 7).

(18) Conservé dans le fonds d'archives Berlière à Maredsous.

(19) E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, 2 vol., Bruxelles, 1911-1922.

approuvées par la Commission en 1901 (20). Il est rendu compte de cette lettre lors de la séance de la Commission du 9 janvier 1905. Les propositions de dom Berlière sont approuvées (21).

Le 22 novembre 1905, A. Hansay écrit à G. Kurth pour lui donner quelques indications à propos d'un *nouveau manuscrit de l'obituaire de la Cathédrale*, récemment découvert. Il contient, pour une partie, la copie réalisée au XIV^e siècle de l'obituaire dont la Commission avait décidé la publication et, pour une autre partie, il constitue un document original comportant quelque 300 commémorations s'échelonnant entre le XIV^e et le XVII^e siècle. La plupart des personnages cités sont des chanoines et le jour de la commémoration ne correspond généralement pas au jour du décès, lorsque celui-ci est connu par ailleurs. Hansay s'attend à ce que la Commission publie le document et demande s'il y a lieu de rédiger une note à faire paraître dans le *Bulletin* (22). Dans une nouvelle lettre envoyée à Kurth, le 4 décembre 1905, Hansay déclare renoncer à son projet, qui était de fusionner la seconde partie du nouveau manuscrit avec l'obituaire primitif. Les diverses raisons qu'il invoque sont les suivantes : l'obituaire primitif (obituaire I) comporte, à lui seul, trois à quatre écritures différentes et au moins trois couches; dans le nouveau manuscrit (obituaire II), les jours de commémoration et les jours de décès, lorsqu'ils sont connus, ne concordent pas, et surtout, Hansay mentionne l'existence, aux Archives de Liège, de six registres du XV^e siècle, présentant tous une certaine importance dans la mesure où chacun d'eux contient diverses commémorations qui lui sont propres et que l'on ne retrouve pas dans les cinq autres. Selon Hansay, il conviendrait de fusionner ces six registres avec la seconde partie de l'obituaire II. Si l'on ajoute encore l'obituaire I à cet ensemble, il risque d'y avoir confusion. Hansay propose l'alternative suivante : publier l'obituaire I à part et le reste (la deuxième partie de l'obituaire II et les six registres) ensemble ou s'en tenir à la seule publication de l'obituaire I, l'obituaire II et les six registres ne donnant finalement que peu d'indications originales sur les personnages commémorés (23).

C'est à peu près les mêmes propos qu'Hansay tient dans la lettre qu'il envoie, le 11 décembre 1905, au président de la Commission, St. Bormans. Il décrit le nouveau manuscrit, déclare renoncer à la fusion des obituaires I et II et expose les raisons de cette décision. Toutefois, à la différence de la lettre envoyée à Kurth, où il jugeait inutile de publier l'obituaire II et les six

(20) Cfr note 10.

(21) *B.C.R.H.*, t. 74, 1905, p. VIII-IX.

(22) Lettre d'A. Hansay à G. Kurth, 22 novembre 1905 (C.R.H., cfr n. 7). C'est peut-être à ce manuscrit qu'Hansay renvoie lorsqu'il évoque, dans sa transcription de l'obituaire, un «manuscrit B» (cfr *copie Hansay*, p. 68) ou ajoute pour certaines commémorations les leçons d'un «ob 1424» (*copie Hansay*, *passim*).

(23) Lettre d'A. Hansay à G. Kurth, 4 décembre 1905 (C.R.H., cfr n. 7).

registres du XV^e siècle, Hansay se montre ici plutôt favorable à la double édition (24).

Après cette lettre envoyée par Hansay à Bormans, la correspondance relative à l'obituaires de Saint-Lambert connaît une interruption de près de deux ans. Le 6 novembre 1907, dom Berlière s'adresse au nouveau secrétaire de la Commission, Henri Pirenne. Il souhaite la réimpression du rapport de 1901, amendé lors des séances de la Commission (25) et suggère qu'il en soit remis un exemplaire à chacun des collaborateurs (26).

A une nouvelle lettre adressée à Henri Pirenne, le 5 décembre 1907, dom Berlière joint les premières feuilles d'édition de l'obituaires de Saint-Lambert, transcrit par Hansay et annoté par de Marneffe, ainsi que sa propre transcription des pages correspondantes. Berlière pense supprimer de l'édition tout ce qui est surérogatoire dans le manuscrit et, notamment, les répétitions journalières (*Commemoratio,...*), mise à part l'expression *f.n.*, utile pour l'identification des personnages. Il soumet les deux transcriptions – la sienne et celle d'Hansay et de de Marneffe – au secrétaire afin que celui-ci puisse les comparer, puis les lui renvoyer s'il y a lieu d'apporter quelque modification. Ceci fait, Berlière désire qu'un placard des premiers jours de janvier soit imprimé. Il sera soumis aux membres de la Commission, lors de la séance suivante, puis aux éditeurs du document (27). Avant de livrer le texte complet à l'impression, dom Berlière désire en examiner la majeure partie. Il estime ne pas encore avoir tous les «apaisements» désirés (28).

Le placard demandé par Berlière ne lui plait manifestement pas. Dans une carte de vœux envoyée le 28 décembre 1907 à H. Pirenne, il déclare que le spécimen est très défectueux. Il a exigé de l'imprimeur un nouveau spécimen réalisé selon ses directives. Et le savant bénédictin de conclure : «Nos publications sont vieillottes [...] parce que nous sommes à la merci des imprimeurs» (29).

Lors de la séance de la Commission du 6 janvier 1908, il est à nouveau question de la disposition typographique à adopter pour l'édition des obituaires. Dom Berlière propose un spécimen d'impression (un nouveau, probablement) et celui-ci est admis par la Commission (30).

(24) Lettre d'A. Hansay à St. Bormans, 11 décembre 1905 (C.R.H., cfr n. 7).

(25) *B.C.R.H.*, t. 76, 1907, p. CVI-CVIII. Il s'agit du rapport relatif aux règles d'édition des documents nécrologiques.

(26) Lettre de dom U. Berlière à H. Pirenne, 6 novembre 1907 (C.R.H., cfr n. 7).

(27) Lettre de dom U. Berlière à H. Pirenne, 5 décembre 1907 (C.R.H., cfr n. 7).

(28) Sous-entend il que le travail d'Hansay et de de Marneffe ne lui donne pas entière satisfaction ?

(29) Carte de dom U. Berlière à H. Pirenne, 28 décembre 1907 (C.R.H., cfr n. 7).

(30) WELLMER, *op.cit.*, p. 423.

Le 21 février 1908, dans une nouvelle lettre adressée à H. Pirenne, Berlière fait part de son intention de retarder l'impression de la brochure rassemblant les règles à suivre pour l'édition des documents nécrologiques. Il préfère attendre car la pratique, en l'occurrence le travail d'Hansay et de de Marneffe, fera apparaître des difficultés jusqu'alors insoupçonnées et auxquelles il sera nécessaire d'apporter des solutions précises et définitives. Il évoque notamment la rédaction d'un tableau des sigles destinés à remplacer les mots et les expressions apparaissant constamment dans les documents nécrologiques. Par ailleurs, Berlière compte revoir Hansay à Liège afin d'examiner le manuscrit II de l'obituaire (31).

Le 13 juin 1908, E. de Marneffe, qui était chargé d'annoter l'édition de l'obituaire, apparaît pour la première fois dans la correspondance. Dans la lettre qu'il envoie à dom Berlière, il expose brièvement la méthode qu'il a utilisée pour l'identification des personnages – groupement selon la qualité et identification par catégories – et requiert son aide pour certains dignitaires ecclésiastiques, qu'il n'a pas trouvés. Il semble que dom Berlière ait tenté de résoudre les problèmes soulevés par de Marneffe. La lettre est en effet annotée. De Marneffe conclut cette missive en annonçant à Berlière qu'il recevra sous peu un semblable relevé des dignitaires ecclésiastiques non mentionnés dans la présente lettre, ainsi que des laïcs (32).

*
* * *

Ainsi donc, d'après cette correspondance pour le moins touffue, nous constatons qu'en 1908, l'édition de l'obituaire de Saint-Lambert pouvait être prête dans des délais relativement brefs (33). Les problèmes typographiques sont en passe d'être résolus, l'annotation est en bonne voie. Quant au texte, il est transcrit, comme l'indique Hansay dans la lettre qu'il envoie le 22 novembre 1905 à G. Kurth (34).

Et pourtant, la publication se fait attendre; le 8 novembre 1909, Henri Pirenne émet le vœu que le premier volume de la collection des obituaires belges, volume consacré à la province de Liège, soit bientôt mis sous presse (35). Le 10 janvier 1910, dans le rapport annuel de la Commission, adressé au Ministre de l'Intérieur, il est déclaré que l'édition des obituaires belges, sous la direction de dom U. Berlière, est en préparation (36). Finalement, contre

(31) Lettre de dom U. Berlière à H. Pirenne, 21 février 1908 (C.R.H., cfr n. 7).

(32) Lettre d'E. de Marneffe à dom U. Berlière, 13 juin 1908 (Maredsous, cfr n. 7).

(33) Ceci dit, il était pour le moins prématuré d'affirmer, cinq ans auparavant, que le texte était prêt pour l'impression. Cfr B.C.R.H., t. 72, 1903, p. XXIV.

(34) Cfr note 22.

(35) B.C.R.H., t. 78, 1909, p. XCIX-C.

(36) B.C.R.H., t. 79, 1910, p. VII.

toute attente, ni le premier volume de la collection, ni même l'édition du seul obituaire de la cathédrale de Liège ne virent le jour alors que les recherches étaient en voie d'achèvement. Après 1910, le silence le plus total est observé à propos de l'édition des obituaires belges. C'est à juste titre que H. Wellmer mentionne les deux faits suivants : en 1931, dom Berlière publie un fragment d'un obituaire de Saint-Jacques, mais ne mentionne pas le vaste programme d'édition du début du siècle. A sa mort, en 1932, la notice nécrologique que lui consacre Edouard Poncelet passe également sous silence le projet avorté (37). Enfin, c'est à mots couverts, parfaitement hermétiques pour nous, que lors du centième anniversaire de la Commission, en 1934, Henri Pirenne déclare : «A part les obituaires, dont les *circonstances* empêchèrent la mise en train immédiate, tout le reste fut abordé sans retard» (38). La question qui se pose est assurément de savoir quelles furent les circonstances qui empêchèrent la réalisation des projets de la Commission. Il est évidemment impossible d'apporter une réponse péremptoire à cette question. Il reste que nous pouvons émettre certaines hypothèses. Nous savons que l'obituaire de Saint-Lambert, trop mince pour constituer, à lui seul, la matière de tout un volume (39), devait être accompagné des autres documents nécrologiques de l'ancien diocèse de Liège. Or, il est, à notre connaissance, le seul document liégeois dont l'édition ait été effectivement entreprise (40). Dès lors, il est permis de se demander si le projet de publication n'a pas été ajourné en raison du manque d'enthousiasme des historiens à poursuivre le travail de MM. Hansay et de Marneffe.

En 1968, H. Wellmer suggérait une autre hypothèse, très plausible (41). Il est bien connu que de Marneffe était un partisan convaincu de la méthode d'édition «diplomatique», c'est-à-dire visant au respect le plus strict du document original. Il semble bien que ce principe d'édition ait été appliqué dans le cas de l'obituaire de Saint-Lambert. En effet, la transcription d'Alfred Hansay, conservée aujourd'hui aux Archives de Liège, en lieu et place du document original perdu, porte «l'empreinte diplomatique» : après avoir été résolues, toutes les abréviations ont été restituées dans leur forme initiale. Que s'est-il finalement passé ? Hansay et de Marneffe auraient-ils été en désaccord quant à la méthode à adopter pour l'édition du document ? Y a-t-il eu divergence de vue, au sein de la C.R.H., entre tenants de la méthode traditionnelle d'édition et partisans de la méthode diplomatique ? Ces divergences ont-elles provoqué des dissensions parmi les membres de la

(37) WELLMER, *op.cit.*, p. 424.

(38) B.C.R.H., t. 98, 1934, p. 561.

(39) Cfr *ici-même*, p. XXX.

(40) Aucun indice ne permet de penser que l'édition des obituaires de Sainte-Croix, dont Edouard Poncelet avait été chargé, ait même jamais été ébauchée.

(41) WELLMER, *op.cit.*, p. 424 n. 12.

Commission (42) ou bien, entre ceux-ci et de Marneffe ? Finalement, plutôt que de choisir un des deux procédés d'édition et susciter ainsi le mécontentement de certains membres de la Commission, n'a-t-on pas préféré résoudre le problème par le néant, c'est-à-dire reléguer le projet aux oubliettes ? La question reste posée. Tant que d'autres sources ne seront pas venues préciser les faits, elle ne pourra être résolue (43).

*
* * *

Arrivé à ce stade de notre propos, il importe de nous poser trois questions.

Nous avons insisté tout à l'heure sur le fait qu'en 1908, le texte de l'obituaire de Saint-Lambert était transcrit et l'annotation en voie d'achèvement. La première question qui se pose est celle-ci : qu'est devenu le produit des recherches effectuées par de Marneffe en vue d'annoter le texte transcrit par Hansay ? La seule trace imprimée qui nous soit parvenue est insérée dans le second supplément à son tableau chronologique des dignitaires du chapitre de Saint-Lambert (44). Pour ce qui est des notes manuscrites, les investigations que nous avons menées ne nous ont guère apporté d'éclaircissement. Selon E. Houtman, de nombreuses études inachevées ont été mises aux enchères, à Louvain, après le décès de de Marneffe (45). Selon A. de Marneffe, certains professeurs de Louvain furent appelés chez de Marneffe, après sa mort. On y trouva «une pile de cinquante centimètres de manuscrits in-4° sur les évêques de Liège» (46). Dans les

(42) Il est clair que l'unanimité ne régnait pas comme le prouve le rapport de la séance de la C.R.H. du 4 novembre 1907, dans *B.C.R.H.*, t. 76, 1907, p. CVI : «pour mettre fin aux divergences d'opinion qui s'étaient manifestées au sujet de l'édition de ces documents, on [la C.R.H.] a voulu soumettre les questions en litige à un nouvel examen».

(43) La correspondance d'Henri Pirenne, conservée à l'Université Libre de Bruxelles, contient peut-être quelque élément de nature à éclairer notre propos. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de la dépouiller de façon exhaustive, compte tenu de la masse qu'elle représente et d'autant plus qu'aucun index analytique n'a encore été réalisé. Toutefois, l'édition de l'obituaire de Saint-Lambert relevant d'un projet décidé par la C.R.H., dont Pirenne fut secrétaire de 1907 à 1935, il y a tout lieu de penser que la correspondance relative à l'obituaire lui a été adressée directement à la C.R.H., dans le cadre de ses fonctions de secrétaire. La correspondance relative à l'obituaire, conservée à la C.R.H. a été, quant à elle, soigneusement dépouillée.

(44) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 31, 1905, p. 152-158.

(45) E. HOUTMAN, Edgar de Marneffe, een negentiende-eeuwse archivaris, *Album Carlos Wyffels*, Bruxelles, 1987, p. 235-239 et surtout p. 239.

(46) Ces indications nous ont été aimablement communiquées par Mme A. de Marneffe, cousine d'E. de Marneffe, dans sa lettre du 25 novembre 1988.

circonstances actuelles et compte tenu du caractère tenu des pistes qui s'offrent à nous, il semble peu probable que nous puissions un jour retrouver les notes d'E. de Marneffe.

Deuxièmement, qu'est devenue la transcription d'A. Hansay ? Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur cette question : nous y avons fait allusion plus haut. Rappelons simplement que la copie Hansay est aujourd'hui conservée aux Archives de l'Etat à Liège, en lieu et place du manuscrit original, qui a disparu (47).

Ceci nous amène à notre troisième question qui, pour être la dernière, n'est pas la moins importante : qu'est devenu l'original de l'obituaire de Saint-Lambert ? Quand et dans quelles circonstances a-t-il disparu du dépôt d'archives de Liège ? Selon certains, ce serait au début du XX^e siècle. Une note manuscrite récente dans un ancien inventaire des archives de la Cathédrale, au dépôt de Liège, apporte, en effet, cette précision chronologique (48). H. Wellmer, quant à lui, déclare qu'il a disparu après 1900, dans des circonstances indéterminées. Il allègue le témoignage de deux fonctionnaires, entrés en service peu après la première guerre mondiale et qui, de toute leur carrière, ne se souviennent pas d'avoir jamais vu le manuscrit original. Il rappelle, en outre, qu'au début du siècle, la consultation à domicile des documents d'archives était permise (49). Il ressort de tout ceci que l'original de l'obituaire pourrait bien avoir disparu dans les premières décennies du XX^e siècle.

Il convient toutefois de mentionner le témoignage troublant de M. J. Knaepen, spécialiste de l'histoire de Visé (50), qui a dépouillé les archives de cette ville et, en partie, celles de la Cathédrale entre 1938 et le 24 décembre 1944, date à laquelle une bombe allemande s'abattit sur le dépôt d'archives de Liège. Il consulta à cette époque l'obituaire de Saint-Lambert. Dans les années soixante, lorsqu'il voulut reprendre l'étude de certaines notices,

(47) ARCHIVES DE L'ETAT À LIÈGE, *Cathédrale Saint-Lambert*, Secrétariat, n° 295. Il est légitime de se demander comment le manuscrit d'Hansay est parvenu au dépôt d'archives de Liège (A.E.L.). Nous n'en avons pas une idée bien précise. Selon Madame P. Pieyns-Rigo, Premier Assistant aux A.E.L., cela pourrait tenir au fait qu'Hansay fut attaché aux A.E.L., au tout début de sa carrière.

(48) A. HANSAY, *Inventaire sommaire du chapitre de Saint-Lambert*, Bruxelles, 1902, p. 11.

(49) WELLMER, *op.cit.*, p. 421-422.

(50) Cfr J. KNAEPEN, *Essai sur l'histoire interne de Visé au Moyen Age : des origines à la fin du XII^e siècle*, mém. de lic. dactyl., Université de Liège, Histoire, 1941-1942; ID., Visé. Evolution d'un domaine jusqu'à son acquisition par la cathédrale Saint-Lambert de Liège, *Bulletin de la Société royale «Le Vieux-Liège»*, t. 6, 1961-1965, p. 261-287; ID., Les anciennes foires internationales de Visé (IX^e-XIII^e siècles), *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 79, 1966, p. 5-141.

l'original avait disparu (51). Faut-il déduire de tout ceci qu'il n'a pas disparu au début du siècle mais lors de la seconde guerre mondiale ? La question reste posée. Quelle que soit la réponse, le témoignage de J. Knaepen méritait d'être signalé (52). Toujours est-il que le document n'a jamais été retrouvé. Peut-être fut-il malencontreusement égaré ou détruit ? Si tel n'est pas le cas, seul le hasard permettra peut-être qu'il réapparaisse un jour... (53).

Pour terminer, précisons que les archives de l'Etat de Liège ont été conservées depuis 1900 dans trois bâtiments différents : le palais des princes-évêques occupé pendant la 1^{re} guerre mondiale par des troupes allemandes (– ca 1920), la gare désaffectée de la rue Pouplin (– 1987) et l'actuelle tour de Cointe. Deux déménagements valent un incendie...

Liège

Alain MARCHANDISSE

(51) Ces indications nous ont été communiquées par M. J. Knaepen, dans sa lettre du 11 janvier 1989.

(52) L'original de l'obituaire a encore été cité après la première guerre mondiale notamment par U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, Bruges-Lille-Paris, 1919, p. 4. – J. VANNERUS, Les comtes de Salm-en-Ardenne (1029-1415), *Annales de l'Institut archéologique de Luxembourg*, t. 52, 1921, p. 66 et n. 2-3. – F. ROUSSEAU, Les écoles liégeoises aux XI^e et XII^e siècles, *La Terre wallonne*, t. 20, 1929, p. 22. – E. PONCELET, De la condition des personnes dans la société du Moyen Age, particulièrement au pays de Liège, *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. 28, 1937, p. 50 n. 1. – ID., Les vicaires généraux et les scelleurs de l'évêché de Liège, *id.*, t. 29, 1938, p. 2. – ID., *Les domaines urbains de Liège*, Liège, 1947, p. 104 n. 1 et d'autres encore. Il n'est malheureusement pas possible de déterminer s'ils mentionnent notre obituaire d'après certaines notes prises antérieurement ou s'ils ont encore été en mesure de le consulter au moment où ils le citent.

(53) Pour ce qui est de l'obituaire II, mentionné dans les lettres envoyées par Hansay à Kurth et à Bormans, il est sans doute, lui aussi, perdu. Il en subsiste une copie réalisée au XVII^e siècle, par G.B. de Hinnisdael, chantre de Saint-Lambert. Ce manuscrit est actuellement conservé à Bommershoven, dans la bibliothèque de M. P. Naveau de Marteau, à qui nous présentons tous nos remerciements pour nous avoir permis de consulter cet important document. Nous avons décrit cette copie dans le travail relatif à l'obituaire de Saint-Lambert que nous publierons prochainement à la C.R.H. (cfr notes 2 et 3). Quant aux six registres du XV^e siècle, ils ont également disparu.